

Copie à : M. SIRJEAN, Sous-Directeur du Service de la Sécurité
du Président de la République et des Hautes Person-
nalités, Palais de l'Elysée.

janvier

74

CONFIDENTIEL

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre du voyage éventuel par voie ferrée de
M. le Président de la République à POITIERS, le jeudi 24 jan-
vier prochain, l'accès, pour les fonctionnaires et agents de
la S.N.C.F. et de la C.I.W.L.T. au train spécial et au balai,
est subordonné à la présentation de laissez-monter.

Ainsi qu'il a été entendu entre nos Services, nous nous
chargerons de remettre aux fonctionnaires S.N.C.F. et C.I.W.L.T.,
dont nous vous enverrons la liste, les laissez-monter que nous
avons établis. Toutefois, je vous serais reconnaissant de
m'adresser 10 laissez-monter spéciaux pour nos Hauts Dirigeants
dont liste jointe.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de
mes sentiments distingués et dévoués.

L'Ingénieur Général,

P. CLOS

Monsieur MONTARRAS,
Chef de Service chargé du Service Central
des Voyages Officiels,
Direction Générale de la Police Nationale
Ministère de l'Intérieur
11, rue d'Argenson

75008 PARIS

SERVICE CENTRAL DES VOYAGES OFFICIELS

ACCÈS AU TRAIN OFFICIEL

du 24 janvier 1974

Monsieur GENTIL

Directeur Général Adjoint de la SNCF

Voiture

N°

Le Chef du Service Central

